NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/AC.183/SR.215
8 juin 1995

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 215ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,
le mercredi 17 mai 1995, à 10 h 30.

Président : M. CISSE (Sénégal)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DU COMITE

LA SITUATION CONCERNANT LA CONFISCATION DE TERRES ET L'ETABLISSEMENT DE COLONIES A JERUSALEM

COLLOQUE ONG DES NATIONS UNIES POUR LA REGION DE L'AMERIQUE DU NORD SUR LA QUESTION DE PALESTINE, SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 19-25 JUIN 1995, ET REUNION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SUR LA QUESTION DE PALESTINE/COLLOQUE ONG DES NATIONS UNIES POUR LA REGION DE L'EUROPE SUR LA QUESTION DE PALESTINE, VIENNE, 28-31 AOUT 1995

SEMINAIRE SUR LES BESOINS ET LES PROBLEMES DES PALESTINIENS DANS LES DOMAINES ADMINISTRATIF, FINANCIER ET DE LA GESTION, SIEGE DE L'UNESCO, PARIS, 28-30 JUIN 1995

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

95-81010

La séance est ouverte à 10 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. L'ordre du jour est adopté.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DU COMITE

2. Le PRESIDENT considère que le Comité souhaite élire le représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies en tant que vice-président.

3. Il en est ainsi décidé.

LA SITUATION CONCERNANT LA CONFISCATION DE TERRES ET L'ETABLISSEMENT DE COLONIES A JERUSALEM

4. Le PRESIDENT rappelle que le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner les faits nouveaux survenus dans les territoires arabes occupés et que le représentant de l'Afghanistan, en sa qualité de président par intérim du Comité, a pris part aux débats et transmis la position du Comité au Conseil de sécurité.

5. M. FARHADI (Afghanistan), parlant des débats ayant eu lieu au Conseil, dit que tous les intervenants ont exprimé leur inquiétude devant l'évolution de la situation à Jérusalem-Est et que de nombreuses délégations ont considéré que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures à ce sujet.

6. M. AL-KIDWA (Observateur de la Palestine) note que le projet de résolution présenté la veille au Conseil de sécurité par les six membres du Conseil qui sont également membres du Mouvement des pays non alignés semble bénéficier de l'appui de tous les membres du Conseil à l'exception des Etats-Unis d'Amérique. Il serait très regrettable que ces derniers y opposent leur veto, car cela porterait gravement atteinte au processus de paix au Moyen-Orient ainsi qu'à la situation internationale dans son ensemble.

7. M. TUFAKJI (Arab Studies Society) montre à l'aide de diapositives les mesures prises par Israël depuis 1967, dans le cadre de divers "plans directeurs", pour continuer d'élargir Jérusalem-Est et poursuivre son objectif de ramener à 22 % la proportion d'Arabes dans cette zone, qui est actuellement de 28 %. Ces mesures consistent notamment à élargir le territoire de Jérusalem-Est de 6,5 à 70,5 kilomètres carrés; à confisquer des régions inhabitées ("vertes") à des "fins publiques" et à y établir des colonies; à confisquer des terres arabes au titre de l'*Absentee Property Law*; à promulguer des règlements interdisant la construction, dans la plupart des régions arabes, de bâtiments dépassant trois étages; et à encercler et diviser les quartiers arabes en y intercalant des colonies israéliennes afin de limiter leur expansion. Ainsi, 33 % de Jérusalem-Est sont actuellement occupés par des Israéliens, alors que 40 % constituent des zones "vertes" tenues par les Israéliens et 10 % sont habités par des Arabes. Sur le pourcentage qui reste, 4 % seulement pourront être consacrés à l'extension des quartiers arabes.

8. M. FARHADI (Afghanistan) souhaite savoir dans quelle mesure les excavations archéologiques affectent les lieux saints de la région, le Haram al-Sharif en particulier.

9. M. TUFAKJI(Arab Studies Society) dit qu'elles ont déjà ébranlé les fondations des édifices et que, si elles se poursuivent, elles risquent de détruire le site. Toutefois, les tentatives visant à les suspendre ont échoué.

COLLOQUE ONG DES NATIONS UNIES POUR LA REGION DE L'AMERIQUE DU NORD SUR LA QUESTION DE PALESTINE, SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 19-25 JUIN 1995, ET REUNION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SUR LA QUESTION DE PALESTINE/COLLOQUE ONG DES NATIONS UNIES POUR LA REGION DE L'EUROPE SUR LA QUESTION DE PALESTINE, VIENNE, 28-31 AOUT 1995

10. Le PRESIDENT appelle l'attention sur les programmes provisoires contenus dans les documents de travail 4 et 5 respectivement et note que de nouvelles consultations se tiendront concernant la participation future à la réunion internationale des organisations non gouvernementales et au colloque ONG pour la région de l'Europe. Il considère que le Comité approuve les documents de travail Nos 4 et 5.

11. Il en est ainsi décidé.

SEMINAIRE SUR LES BESOINS ET LES PROBLEMES DES PALESTINIENS DANS LES DOMAINES ADMINISTRATIF, FINANCIER ET DE LA GESTION, SIEGE DE L'UNESCO, PARIS, 28-30 JUIN 1995

12. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le programme provisoire contenu dans le document de travail No 6 et croit comprendre que le Comité souhaite approuver ce programme.

13. Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS DIVERSES

14. M. AL-KIDWA (Observateur de la Palestine) dit qu'un projet de résolution (A/AC.240/1995/L.5) concernant l'organisation de la liste des orateurs pour la session commémorative spéciale de l'Assemblée générale a été récemment présenté au Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, le projet de résolution va à l'encontre de tout ce qui a été envisagé et adopté au sujet de la participation de la Palestine à la session commémorative spéciale. Cette question a été soulevée avec le Président du Comité préparatoire, et M. Al-Kidwa espère qu'on pourra remédier à la situation.

15. A cet égard, il engage tous les membres du Comité à appuyer la position adoptée lors d'une réunion ministérielle récente du Mouvement des pays non alignés, qui demande la pleine participation de la Palestine à la session commémorative, signalant que cela n'aboutira à aucune modification du statut de la Palestine au sein du système des Nations Unies.

La séance est levée à 11 h 45.